



Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

Métropole - Nord - Ouest

APPEL A PROJETS 2024

Date limite de dépôt des candidatures :

Se référer à la date indiquée dans l'Appel à Projets FSE+ 2024
de la Plateforme de Gestion des PLIE de la Métropole Lilloise et du Douaisis

Personne contact :

Saliha TOUCHI

Directrice Adjointe PLIE MNO

Association ALPES

48 avenue du Parc – BP 60115

59832 Lambersart Cedex

Téléphone : 03.20.14.52.80 / 06.10.64.65.57

Mail : saliha.touchi@emploi-mno.fr

direction@emploi-mno.fr

SOMMAIRE

Le PLIE MNO

Présentation du PLIE	page 3
Les objectifs	page 3
La programmation du PLIE	page 4

Description des fiches actions de l'Appel à Projets

Dispositif Accompagnement Renforcé des Parcours	page 4
Dispositif Accompagnement Social et Développement Personnel	page 5
Dispositif Formations/Prestations	page 5

Modalités de candidature et procédure de sélection

Modalités de dépôt des candidatures	page 6
Modalités de sélection	page 6
Les critères de sélection des projets	page 6
Calendrier.....	page 7

LE PLIE MNO

1. Présentation du PLIE MNO

Soutenu par le SIVOM Alliance Nord-Ouest, la ville de La Madeleine, la ville de Lambersart, la Région Hauts-de-France, le Département du Nord, l'Etat et l'Union Européenne, le PLIE Métropole Nord-Ouest a pour mission d'accompagner des personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle, résidant sur son territoire d'intervention, et a pour objectif de permettre à la moitié d'entre elles d'accéder à l'emploi durable et/ou à la formation qualifiante.

Ce dispositif s'inscrit dans un cadre politique de lutte contre le chômage et l'exclusion, et s'adresse aux femmes et aux hommes, jeunes et adultes qui, par manque de qualification ou d'expérience professionnelle, et/ou en raison d'une situation personnelle ou sociale difficile, ont besoin d'être soutenus dans leurs démarches via un accompagnement personnalisé.

Il vient renforcer ou compléter les dispositifs et programmes existants au niveau local dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle.

Il bénéficie de financements du Fonds Social Européen qui lui sont attribués au regard des fonds mobilisés en faveur de cette politique par le SIVOM Alliance Nord-Ouest, la ville de La Madeleine, la ville de Lambersart, le Conseil Régional Hauts-de-France, le Conseil Départemental du Nord et l'Etat.

Le PLIE est une plateforme de coordination d'acteurs locaux qui doit permettre de créer les conditions de l'accès à l'emploi durable et/ou à la formation qualifiante des personnes en situation d'exclusion, par la mobilisation des acteurs intervenant sur un même territoire, dans le champ de l'insertion, de la formation et de l'emploi, afin de proposer des parcours devant aboutir à une insertion professionnelle durable.

Pour ce faire, le PLIE mobilise des moyens dans le cadre d'un engagement contractuel autour d'objectifs quantitatifs et qualitatifs, et s'appuie sur une équipe d'animation (Structure d'Animation et de Gestion du PLIE).

2. Les objectifs

Le PLIE a pour mission d'accompagner des personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle, résidant sur son territoire d'intervention, et a pour objectif de permettre à la moitié d'entre elles d'accéder à l'emploi durable ou à la formation qualifiante.

⇒ Amener 50% des participants du PLIE à un emploi d'au moins 6 mois ou à la formation qualifiante.

Les caractéristiques du public visé :

- Résider sur le territoire de la Métropole Nord-Ouest (La Madeleine, Lambersart, Lompret, Marcq-en-Baroeul, Marquette-Lez-Lille, Pérenchies, Quesnoy-sur-Deûle, Saint-André-Lez-Lille, Verlinghem et Wambrechies)
- Répondre à l'un des critères suivants :
 - Allocataire du RSA
 - Demandeur d'Emploi de Longue et Très Longue Durée
 - Autres publics en difficulté d'insertion (Travailleur Handicapé, DE de 50 ans et plus, ...)
- Etre motivé pour entreprendre un parcours d'insertion vers l'emploi durable et/ou la formation qualifiante.

⇒ Un effort particulier doit être conduit en direction du public féminin pour viser la parité.

3. La programmation du PLIE

La programmation du PLIE, pilotée par l'équipe d'animation et de coordination du PLIE, s'appuie sur 3 dispositifs :

1. Accompagnement Renforcé des Parcours
2. Accompagnement Social et Développement Personnel
3. Formations/Prestations

Le FSE+ sera prioritairement mobilisé pour les dispositifs : « Animation et Coordination du PLIE » et « Accompagnement Renforcé des Parcours ».

Aussi, les projets relevant de ces dispositifs, dès lors qu'un financement européen serait sollicité, devront impérativement être saisis directement sur le site Ma Démarche FSE+.

En fonction des enveloppes par dispositif qui seront retenues par le Comité de Pilotage, et des avis d'instruction, les opérations en demande de renouvellement seront examinées en priorité.

Les opérations nouvelles pourraient débuter à partir du 1^{er} mars 2024.

Description des fiches actions de l'Appel à Projets

Le présent Appel à Projets concerne les dispositifs « Accompagnement Renforcé des Parcours » et « Accompagnement Social et Développement Personnel », mais également toute proposition d'action favorisant l'insertion professionnelle des participants du PLIE. Il s'inscrit en complément de l'Appel à Projets de la Plateforme de Gestion des PLIE de la Métropole Lilloise et du Douaisis, pour les projets qui nécessitent l'intervention du FSE+.

L'animation et la coordination du PLIE sont réalisées en interne par l'Association ALPES.

1. Dispositif Accompagnement Renforcé des Parcours

Ce dispositif concerne la fonction de "référént PLIE", dont la mission porte sur l'accompagnement renforcé de **50 participants minimum** en file active pour 1 équivalent temps plein.

Ce dispositif doit permettre de mobiliser plusieurs postes de référents PLIE pour l'accompagnement renforcé des allocataires du RSA, des Demandeurs d'Emploi de Longue et Très Longue Durée et des autres publics en difficulté d'insertion domiciliés sur les communes du territoire Métropole Nord-Ouest.

Construire des parcours d'insertion sociale et professionnelle implique de définir les étapes nécessaires pour répondre aux besoins et aux objectifs des participants.

Un diagnostic social et un diagnostic de parcours doivent identifier les différentes étapes à mettre en œuvre (accompagnement social, actions d'insertion, actions de formation, médiation à l'emploi, ...), afin d'anticiper les filiarisations et permettre l'accès à l'emploi durable et/ou la formation qualifiante.

Les procédures développées et les outils utilisés pour cette phase de diagnostic devront être explicités dans la proposition d'actions. Il conviendra notamment de préciser :

- L'expérience en termes d'accompagnement de publics spécifiques (RSA, DELD...)
- La capacité à accueillir les publics dans la proximité doit également être démontrée et la couverture géographique précisée.

Les porteurs de projets intervenant sur le plateau pluridisciplinaire « MNO – Plateau vers l'Emploi » mobiliseront : 1 ETP pour 50 participants en parcours intégré pour la dimension sociale et professionnelle ou 1 ETP pour 100 participants en parcours intégré pour la dimension exclusivement sociale ou exclusivement professionnelle.

Résultats attendus	Indicateurs pris en compte lors de l'évaluation
<p>➤ Mise en œuvre des parcours et accompagnement renforcé (a minima 1000 contacts saisis dans le logiciel VieSION pour 50 participants) visant à assurer une sortie positive pour au moins 50% des participants sortant du dispositif au cours de l'année.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de participants réellement accompagnés ○ Caractéristiques des participants ○ Suivi réalisé et notamment le nombre de contacts établis avec les participants ○ Remontée d'informations permettant de qualifier le rapprochement participants / offres disponibles ○ Transmission à la Structure d'Animation et de Gestion et/ou saisie de toutes les informations concernant les participants dans le logiciel VieSION ○ Analyse et propositions d'actions pour répondre aux besoins non couverts ○ Volume et nature des parcours engagés et des sorties positives ○ Investissement lors des rencontres animées par le PLIE ○ Appréciation des participants à l'égard du service rendu

2. Dispositif Accompagnement Social et Développement Personnel

Ce dispositif a pour objet la levée des freins à l'insertion professionnelle par la mise en œuvre d'heures d'accompagnement social, de soutien psychologique, d'accompagnement sur l'estime de soi et la confiance en soi, et de remobilisation.

Il repose sur des temps d'intervention (en individuel et/ou en collectif) de professionnels qualifiés des filières sanitaires et sociales (Educateur·trice spécialisé·e, psychologue, socio-esthéticien·ne, infirmier·ière, ...).

Résultats attendus	Indicateurs pris en compte lors de l'évaluation
<p>➤ Aide à la résolution des problématiques sociales</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de participants accompagnés et volumes horaires mobilisés ○ Caractéristiques des problématiques : santé, couverture sociale, logement, mobilité, ressources, justice ○ Volume et nature des réponses apportées et délais de mise en œuvre ○ Articulation avec les partenaires et administrations ○ Appréciation des participants à l'égard du service rendu

3. Dispositif Formations/Prestations

Des appels d'offres pourront être lancés en cours d'année pour des actions spécifiques répondant aux besoins des participants.

D'autre part, toute structure ayant un projet visant à améliorer l'employabilité des participants du PLIE peut formuler des propositions à tout moment. Les objectifs et les résultats attendus seront alors définis avec la structure d'animation du PLIE.

Ces actions pourront être réalisées en individuel et/ou en collectif.

Pour les dispositifs 2 et 3, les porteurs de projets sont invités à transmettre au PLIE (cf contact en page de garde) leurs propositions d'actions.

Modalités de candidature et procédure de sélection

1. Modalités de dépôt des candidatures

Pour les opérations en reconduction, les porteurs de projets présenteront un dossier de candidature pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Pour les nouveaux projets, la période de réalisation sera comprise entre le 1^{er} mars 2024 et le 31 décembre 2024.

Pour le dispositif Accompagnement Renforcé des Parcours, le FSE+ sera prioritairement mobilisé. Les projets relevant de ce dispositif, dès lors qu'un financement européen serait sollicité, devront être saisis directement sur le site [Ma Démarche FSE+](#) en précisant le PLIE du territoire d'intervention visé. Le candidat devra avoir pris connaissance des modalités de l'Appel à Projets 2024 de la Plateforme de Gestion des PLIE de la Métropole Lilloise et du Douaisis.

2. Modalités de sélection

L'instruction doit permettre de vérifier la complétude du dossier et sa recevabilité au regard des textes réglementaires en vigueur, ainsi que la cohérence et la pertinence du projet. Seules les candidatures complètes font l'objet de la procédure d'instruction et de sélection. Un accusé de réception est transmis aux porteurs de projets.

Pendant cette phase d'instruction, des informations complémentaires peuvent être demandées et des rencontres peuvent être organisées avec les porteurs de projets.

Les personnes en charge de l'instruction s'assurent que les dossiers relevant du FSE+ correspondent bien aux priorités et objectifs définis par le cahier des charges de l'objectif spécifique correspondant.

La sélection des opérations, après instruction technique, est validée par le Comité de Pilotage du PLIE MNO.

Les projets acceptés ou non, relevant du FSE+, sont présentés à l'instance exécutive de la Plateforme de Gestion des PLIE de la Métropole Lilloise et du Douaisis pour une validation définitive des opérations sélectionnées avant notification et conventionnement aux porteurs de projet. Pour ces dossiers, l'ensemble des échanges se fera via l'outil de dématérialisation des dossiers, [Ma Démarche FSE+](#).

3. Les critères de sélection des projets

Au regard de la nature de l'activité, la continuité et la stabilité des projets seront recherchées. Les demandes de renouvellement d'actions seront donc instruites en priorité.

Pour le dispositif « Accompagnement Renforcé des Parcours », l'instruction des projets sera réalisée en prenant en compte les éléments suivants :

- Les capacités d'accueil permettant un contact avec les participants dans la proximité et en confidentialité (Il s'agira au minimum d'un bureau autonome équipé des ressources multimédia usuelles)
- La capacité de proposer un lieu permanent et d'assurer des permanences physiques régulières et/ou ponctuelles au sein des communes du territoire MNO
- L'expérience de la structure au regard de l'accompagnement des publics en difficulté, et notamment ceux relevant du RSA ; La qualification et l'expérience des intervenants
- Les types de partenariats mobilisés, notamment avec les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle

- Les capacités à mobiliser les mesures d'insertion sociale et professionnelle
- La capacité à utiliser le logiciel VieSION pour la gestion des parcours des participants
- Le plafond maximum de rémunération pouvant être pris en compte est fixé à 55 000 € de salaire annuel brut chargé.

4. Calendrier

Date limite de dépôt des candidatures :

Se référer à la date indiquée dans l'Appel à Projets FSE+ 2024 de la Plateforme de Gestion des PLIE de la Métropole Lilloise et du Douaisis

Dès lors qu'un financement européen est sollicité, les dossiers devront être saisis et validés sur le site Ma Démarche FSE+.

Les réponses à l'Appel à Projets 2024 du PLIE MNO se font à partir de l'Appel à Projets FSE+ 2024 de la Plateforme de Gestion des PLIE de la Métropole Lilloise et du Douaisis, dès la mise en ligne de celui-ci, avec pour intitulé du projet : « **PLIE MNO - Nom de la structure - Accompagnement Renforcé des Parcours – 2024** ».

Les deux Appels à Projets sont consultables et téléchargeables sur le site internet de l'Association ALPES : www.emploi-mno.fr